

LES HORAIRES

Accueils périscolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 7h30 à 8h20 : accueil du matin

De 11h30 à 13h20 : pause méridienne
(restauration scolaire)

De 16h30 à 18h30 : accueil du soir

Mercredi :

De 7h30 à 8h30 : accueil du matin

De 8h30 à 11h30 : ateliers ludo-éducatifs
(forfait 1€ par an)

De 11h30 à 18h30 : accueil au centre de loisirs

Ecole maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**Classe de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30**

De 8h20 à 8h30 : ouverture des portes
et accueil par les enseignants

À 11h30 : sortie des classes

De 13h20 à 13h30 : retour des élèves
pour l'après-midi

À 16h30 : sortie des classes

Hôtel de ville

Lundi 13h-19h30

**Mardi au vendredi
9h/12h et 13h15/17h**

Fermé le vendredi matin.

Régie centrale :

01 30 69 17 85

ou 01 30 69 17 21

regie.centrale@mairie-trappes.fr

Hôtel de Ville

1, place de la République - CS 90544

Tél. : 01 30 69 17 86

78197 Trappes cedex

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire



LIVRET PARENTS

Votre enfant rentre en maternelle

Direction de la communication - Novembre 2024

QUELQUES CONSEILS POUR LES PARENTS...

Pour préparer la rentrée avec votre enfant :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires.
- Penser à mettre à jour ses coordonnées auprès de l'école et de la mairie afin d'être toujours joignable.
- Parler de l'école et de ce que votre enfant va pouvoir y faire, grâce notamment au livret de l'enfant.
- Préparer avec lui ses affaires (vêtements de rechange, doudou, tétine).
- Prévoir le temps nécessaire pour accompagner votre enfant et rester un peu plus longtemps dans la classe (jusqu'à ce que l'enseignant·e vous invite à partir).
- Expliquer à votre enfant ce que vous allez faire pendant qu'il est à l'école et lui dire qui viendra le chercher à sa sortie d'école ou de centre.

Pour passer une bonne journée :

- Être à l'heure pour accompagner votre enfant le matin et être présent à sa sortie de l'école ou du centre.
- Accompagner son enfant jusque dans sa classe.
- Habiller son enfant en fonction de la météo et de sa capacité à se vêtir seul.
- Apporter son doudou et sa tétine.
- Prévoir un sac de vêtements de rechange complet marqué au nom de l'enfant.

Pour échanger :

- Être attentif aux écrits de l'école et les signer (cahier de liaison, cahier de vie, travaux de l'élève...).
- Informer l'enseignant·e, ATSEM ou animateur de tout fait important pour votre enfant.
- Solliciter l'enseignant·e et le/la directeur·trice périscolaire pour toutes inquiétudes ou questionnements.
- Interroger plus particulièrement l'enseignant pour ce qui concerne la journée de classe et l'ATSEM et/ou animateur pour les temps d'accueil périscolaires dont la restauration scolaire.

LES PROCÉDURES D'INSCRIPTIONS

Rendez-vous sur : Trappes&Moi pour inscrire vos enfants aux activités périscolaires et calculer votre quotient familial

- Étape 1 : Complétez la fiche de renseignement pour chaque membre de votre famille !
- Étape 2 : Réservez les activités périscolaires de vos enfants sur leurs agendas
- Étape 3 : Calculez votre quotient familial personnalisé !

Vous avez des difficultés pour faire ces démarches en ligne ?

La Ville vous accompagne !

Contactez le 01 30 69 17 23 pour poser vos questions et au besoin programmer un rendez-vous individuel.

« L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité »

(BO spécial n°2 26 mars 2015)

